

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2024

ABROGATION DE LA RETRAITE À 64 ANS - (N° 613)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 920

présenté par

Mme Colin-Oesterlé, M. Albertini, Mme Bellamy, M. Bouyx, M. Alfandari, M. Benoit, Mme Firmin Le Bodo, M. Guerin, M. Henriet, M. Kervran, Mme Le Hénanff, Mme Lise Magnier, M. Marle, M. Moulliere, Mme Moutchou, M. Patrier-Leitus, M. Plassard, Mme Rauch, Mme Saint-Paul, M. Valletoux, M. Berrios, M. Brard, M. Gernigon, Mme Gérard, M. Jolivet, M. Lam, M. Lemaire, Mme Mesnard, M. Thiébaut, Mme Violland, M. Roseren, M. Portarieu, Mme Piron et M. Marcangeli

ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 2 à 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer les alinéas 1 à 9, qui tentent de rétablir l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans en rétablissant les dispositions de l'article L. 161-17-2 du code de la sécurité sociale dans leur rédaction antérieure à celle résultant de la loi n° 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale. Cette modification, si elle était adoptée, ramènerait l'âge d'ouverture des droits à 62 ans, un retour en arrière irresponsable et déconnecté des réalités économiques et démographiques.

Le groupe Horizons & Indépendants dénonce fermement cette proposition démagogique, qui sacrifie la pérennité de notre système de retraite sur l'autel d'un populisme opportuniste. Revenir à 62 ans, c'est ignorer les projections alarmantes du Conseil d'orientation des retraites : un déficit structurel croissant, un ratio cotisants/retraités en chute libre, et une dette sociale qui mettrait en péril les générations futures.

Au lieu de garantir une retraite digne et pérenne, cette proposition ouvre la voie à des ajustements brutaux dans les années à venir, au détriment des plus vulnérables. Notre responsabilité est de

protéger le pacte social, pas de flatter les slogans électoralistes. Nous nous opposons à ce retour en arrière incohérent et destructeur.